



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA DEMANDE DE
Dérogation mineure numéro 2019-00311
(Matricule 9422-47-9590)

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Béatrix

Je, Gérard Cossette, Directeur général/secrétaire trésorier par intérim, donne l'avis suivant :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue
à 20 heures le mardi 12 novembre 2019
au 861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC), JOK 1Y0
salle régulière des délibérations du Conseil municipal,
le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement
Rang Sainte-Agathe à Sainte-Béatrix
Lot 146-17 Cadastre de la Paroisse de Sainte-Béatrix

Objet de la dérogation :

Demande de dérogation mineure pour obtenir un permis de construction sur un terrain dont la largeur de la ligne avant est de 20.69 mètres au lieu de 50 mètres comme le spécifie l'article 2.1.1 du règlement de zonage 526-2012.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Béatrix, le vingt-huitième jour d'octobre de l'an deux mille dix-neuf (28-10-2019).

Gérard Cossette,
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

Certificat de publication

Je soussigné, Gérard Cossette, directeur général/secrétaire trésorier par intérim, déclare que j'ai publié le présent avis en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil le vingt-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf (28-10-2019) entre 8h30 et 16h30.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (28.10.2019).

Gérard Cossette,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim